



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VÉLOROUTE VOIE VERTE DE LA VALLÉE DU JABRON TRONÇON 2 - LA BATIE ROLLAND - DIEULEFIT

MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME DE DIEULEFIT ET LE POËT LAVAL

au titre des articles L.103-2, L.153-54 à
L.153-59, L.103-2 à L,103-7 et R.103-2
du code de l'urbanisme

DOSSIER DE CONCERTATION



SOMMAIRE

1/ LA PROCÉDURE DE CONCERTATION

1.1 Rappel juridique

1.2 Objectifs & modalités de la concertation (fixés par arrêté préfectoral n°26-2025-01-06-00001 en date du 6 janvier 2025)

2/ CONTEXTE

2.1 Contexte historique

3/ LE CONCEPT DE VÉLOROUTE VOIE VERTE & LES OBJECTIFS

3.1 Le concept

3.2 Les objectifs

4/ CHOIX DU FUSEAU D'ÉTUDE

5/ CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

6/ MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

7/ PLANNING PRÉVISIONNEL

8/ BUDGET PRÉVISIONNEL



1/ LA PROCÉDURE DE CONCERTATION

1.1 RAPPEL JURIDIQUE

Le projet de véloroute voie verte du Jabron représente de par sa nature, un aménagement susceptible de modifier "de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique" de la zone d'étude.

La présente concertation publique est organisée par M. le Préfet de la Drôme. Elle s'inscrit dans le cadre des articles L.103-2, L.153-54 à L.153-59, L.103-2 à L.103-7 et R.103-2 du code de l'urbanisme.

Le projet doit être compatible avec les documents d'urbanisme, notamment le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU), selon l'article L123-14 du code de l'urbanisme. Les plans de zonage des communes de Dieulefit et Le Poët-Laval ne sont pas compatibles avec le projet de véloroute voie verte. De ce fait, une Mise en Compatibilité des Document d'Urbanisme (MECDU) est nécessaire.

Une concertation publique volontaire au titre du code de l'environnement est également engagée.

Cette procédure est distincte de la procédure d'enquête publique qui se déroulera fin 2025.

1.2 OBJECTIFS & MODALITÉS DE LA CONCERTATION (fixé par arrêté préfectoral n°26-2025-01-06-00001 en date du 6 janvier 2025)

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Informer les habitants et acteurs concernés ;
- Recueillir les différents avis sur les principes d'aménagements ;
- Partager les objectifs de l'opération et informer sur les modifications engagées sur des documents d'urbanisme des communes de Le Poët-Laval et Dieulefit ;

Modalités :

Le présent dossier de concertation présente la synthèse des informations sur le projet et engage la concertation sur ces bases.

Il est mis à disposition des habitants en mairie, sur les sites internet des communes concernées, du SMBRJ et sur le site internet de la préfecture de la Drôme.

Un registre des observations est parallèlement mis à la disposition des visiteurs pour y inscrire leurs remarques et ainsi participer à la réalisation du projet.

Une adresse mail de dépôt d'observations et de doléances est mise à la disposition par les services de l'Etat : concertation-urbanisme@drome.gouv.fr.

Le public peut également transmettre ses observations par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron
135 chemin de Bec de Jus – 26450 CLEON D'ANDRAN

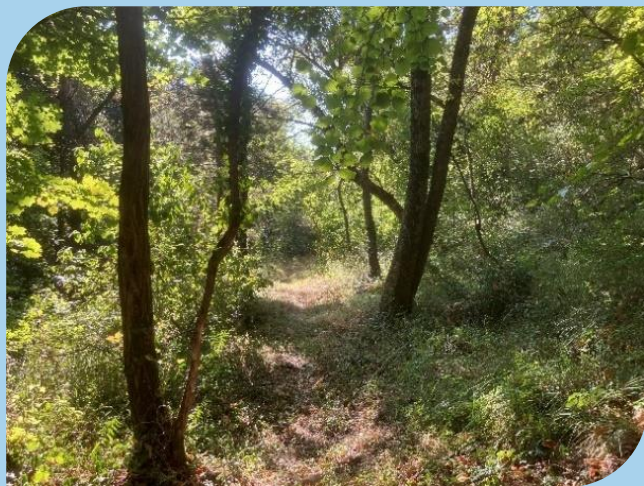


2/ CONTEXTE

Le projet de la véloroute voie verte du Jabron consiste en la réalisation d'un itinéraire cyclable sur environ 20 km qui traversera La Bâtie-Rolland, la Bégude-de-Mazenc, Souspierre, Le Poët-Laval et Dieulefit. Il sera relié à l'itinéraire déjà existant de Montélimar à La Bâtie Rolland, lui-même relié à la ViaRhôna.

Il s'agira d'un itinéraire continu sur 3 sections avec une interruption à la Bégude-de-Mazenc et une section naturelle à Souspierre, non accessible à tous les usagers.

Cet itinéraire traverse des paysages typiques de la région avec un contraste fort entre les secteurs marqués par le relief à l'Est (notamment au défilé de Souspierre qui constitue une contrainte très forte sur l'itinéraire) et les grandes étendues agricoles planes à l'Ouest.



2.1 CONTEXTE HISTORIQUE

Historiquement (2004), la véloroute voie verte du Jabron relie Montélimar à Dieulefit par un itinéraire de 42 km. Des études ont été lancées en juin 2006 pour analyser les différentes variantes du projet selon les contraintes du territoire.

Les objectifs du projet étaient de :

- Réaliser un itinéraire linéaire et continu à destination quasi exclusive des déplacements non-motorisés, principalement des cyclistes ;
- Redécouvrir le Jabron et le Roubion par le biais d'un tracé au plus près de ces deux rivières ;
- Découvrir une vallée perpendiculaire à la vallée du Rhône et l'arrière-pays ;
- Réaliser une infrastructure touristique de découverte et de mise en valeur des territoires et des activités des territoires traversés, adaptée au tourisme vert et rural.
- Favoriser les déplacements doux (domicile-travail, domicile-école)

En 2013 les études ont été relancées selon deux tronçons distincts :

- Une section de Montélimar à La-Bâtie-Rolland (20.5 km), section réalisée ;
- Une section de la Bâtie-Rolland à Dieulefit, objet du présent dossier.





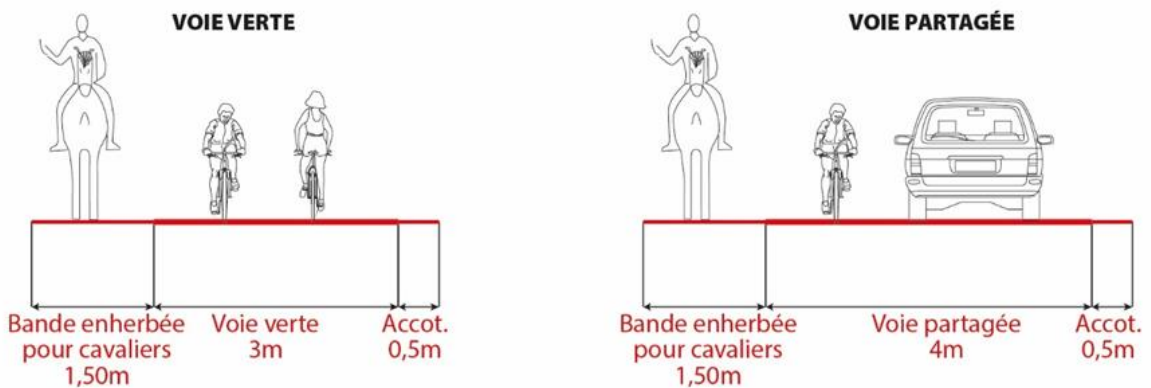
3/ LE CONCEPT DE VELOURUTE VOIE VERTE & LES OBJECTIFS

3.1 LE CONCEPT

Le traitement de la véloroute peut se décomposer en 2 types d'aménagements différents pour ce projet :

- La voie partagée : il s'agit d'une voie où le cycliste cohabite avec d'autres modes de transport. Ces aménagements peuvent se faire sur des routes déjà existantes, des chemins ruraux, ...
- La voie verte en site propre : il s'agit d'un aménagement en site propre, réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et sous certaines conditions aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements doux de la population locale.

PROFILS EN TRAVERS TYPE



3.2 LES OBJECTIFS

Les grands objectifs de la véloroute voie verte du Jabron sont :

- Tourisme vert :
 - L'itinéraire s'insère dans un large maillage cyclable (véloroute voie verte de Montélimar à La Bâtie Rolland connectée elle-même à la Via Rhôna) ;
 - La découverte des paysages caractéristiques du territoire ;
 - La découverte du patrimoine culturel.





- Culture vélo et développement durable : une voie verte comme instrument d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre locale.
- Santé publique : une véloroute voie verte pour participer à l'amélioration de la santé publique grâce à l'utilisation de modes de déplacements doux tels que le vélo, le roller, la marche à pied...

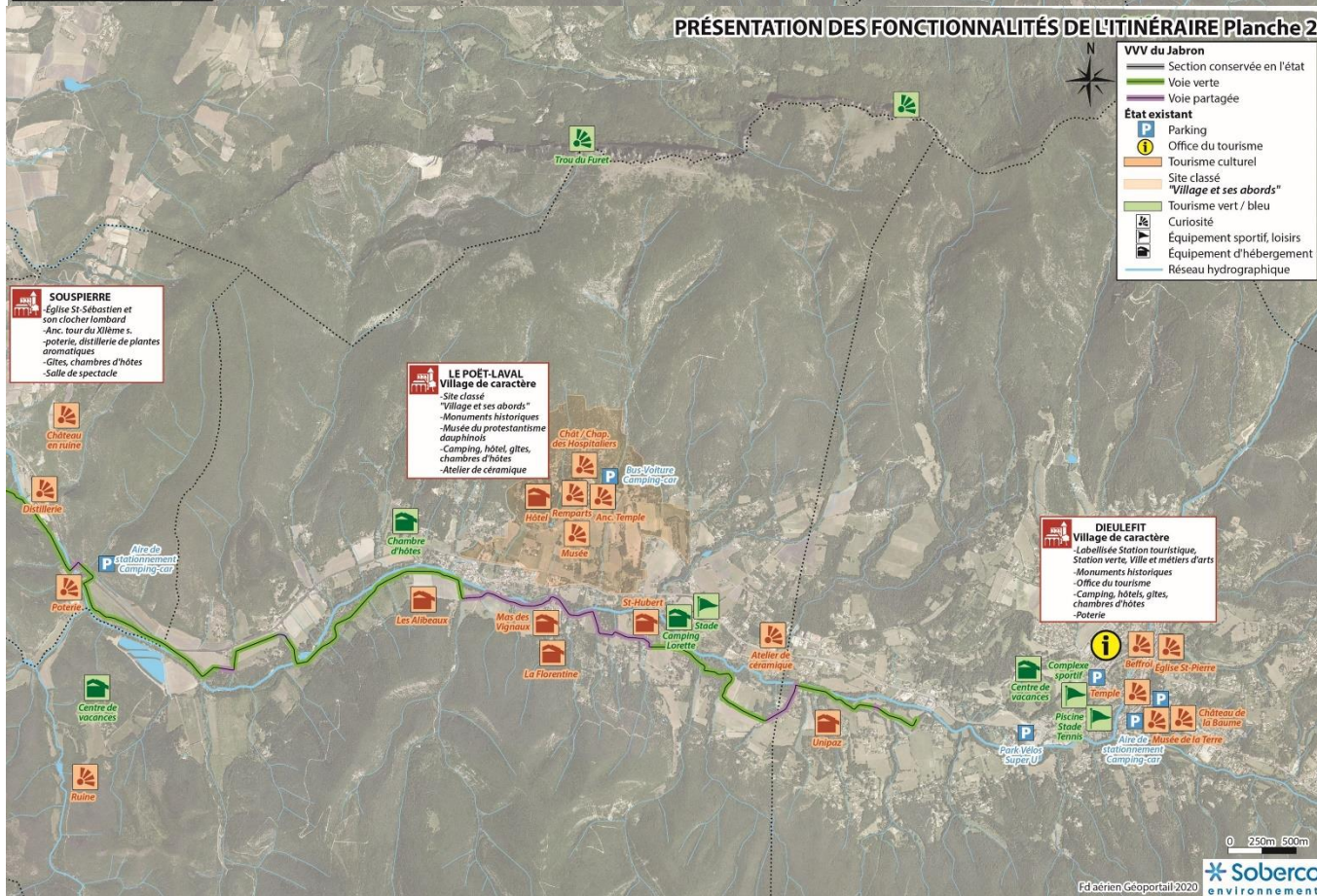
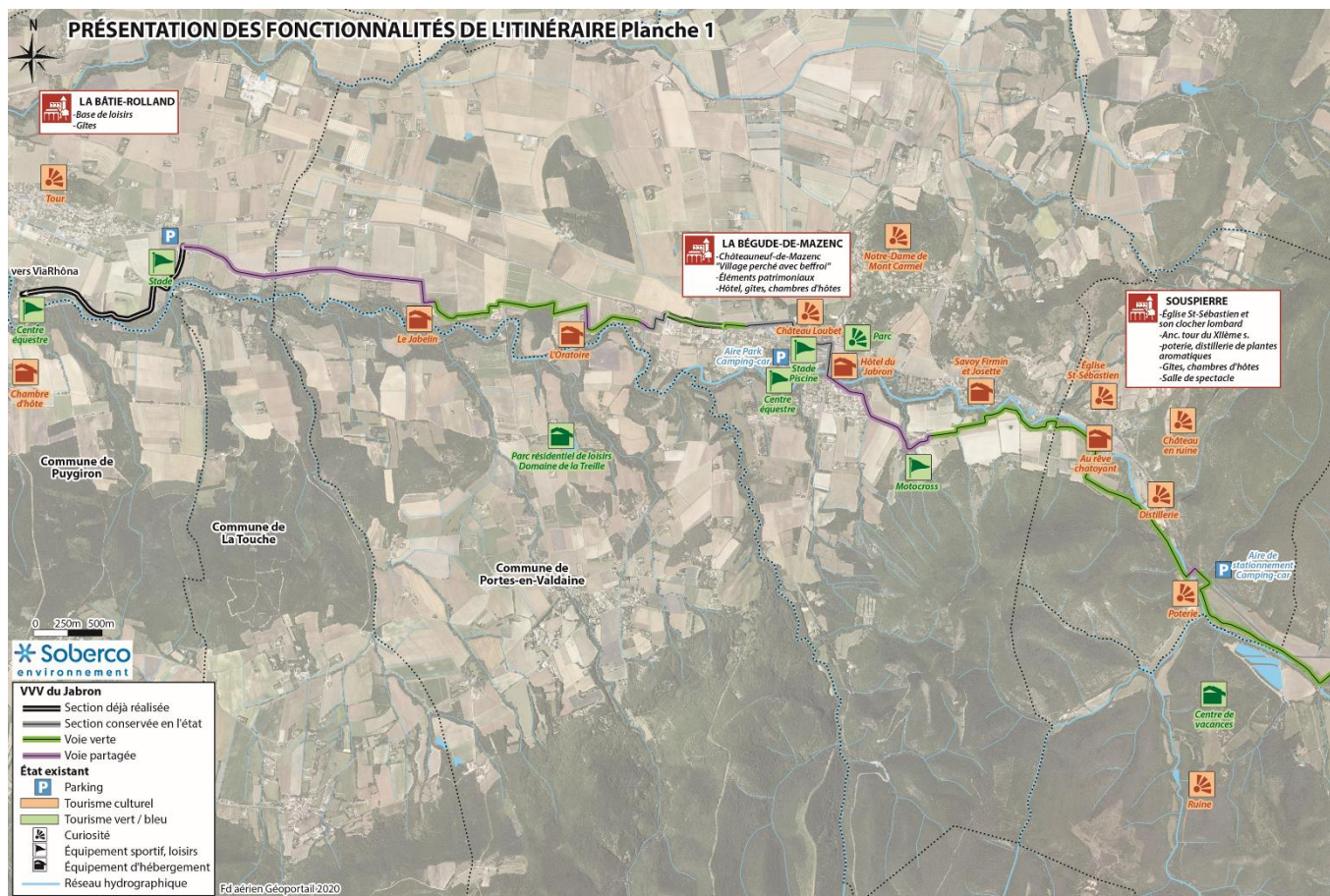


- Sécurité routière : une véloroute voie verte pour limiter les déplacements cyclistes sur des routes départementales particulièrement fréquentées (RD540)
- Développement économique : une véloroute voie verte dont l'impact économique local est attesté partout où il en existe sur le territoire national.
- **L'accessibilité à tous** : les caractéristiques techniques de la véloroute voie verte du Jabron permettent l'accessibilité à tous (PMR, trottinette, vélo, rollers, ...) sur 3 sections continues.

Deux interruptions sont présentes :

- La Bégude-de-Mazenc, traversée dans le parc urbain ;
- Souspierre : traversée en zone naturelle avec seulement un modelage naturel et non de l'enrobé.





Retrouvez les plans en grand format en annexe du dossier



4/ CHOIX DU FUSEAU D'ÉTUDE

A l'issue de l'analyse des différentes variantes envisagées et au regard des attentes exprimées, le tracé retenu apporte le meilleur compromis en termes d'amélioration des déplacements, d'impacts sur l'environnement et d'aspects techniques et financiers.

Le projet vise à répondre avec efficacité aux objectifs définis d'un itinéraire cyclable permettant de faire découvrir le territoire et son paysage à travers un tourisme durable. La pratique des mobilités douces et le report modal de la voiture vers le vélo est également l'un des objectifs de cet itinéraire cyclable.

L'objectif d'assurer la sécurité des utilisateurs a permis de guider le tracé de la véloroute voie verte. Les variantes envisagées sur les routes fortement fréquentées (les routes départementales) ont été écartées. C'est le cas du défilé de Souspierre, où un passage sur la RD 540 était envisagé afin de contourner le passage sur les berges du Jabron. Toutefois, la sécurité des utilisateurs aurait été compromise du fait de la faible largeur de la bande cyclable.

La préservation de la biodiversité a également été un critère essentiel pour le tracé. Le projet limite au maximum les emprises sur des espaces naturels sensibles, notamment les espaces boisés. Le tracé évite donc les milieux écologiques sensibles comme des zones humides. De plus, la mise en œuvre de certains ouvrages comme les passerelles ou linéaires de platelage, a été choisie afin de limiter au maximum les impacts sur les milieux naturels, le cours d'eau et sa ripisylve.

Le tracé tient également compte du cadastre afin de limiter les expropriations et la fragmentation des parcelles, particulièrement sur les zones agricoles où le tracé se tient en bordure de parcelles. Ainsi pour la majorité du projet, le tracé passe en limite de parcelles.

Le choix du revêtement de la voie (enrobé) a été fait de façon à répondre aux objectifs premiers de sécurité des utilisateurs et d'accès au plus grand nombre (PMR, rollers...) et d'entretien des ouvrages. Cependant, d'autres solutions techniques pourront être examinées de manière à limiter au maximum les impacts environnementaux du projet.



5/ CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Contexte général

La zone d'étude située en Drôme provençale présente un fort attrait touristique. Des activités culturelles, liées aux sports en plein air (vélo, équitation, sports aquatiques, chasse et pêche) sont régulièrement pratiquées.

Contexte topographique

La topographie du site d'étude est relativement marquée, avec un dénivelé de l'ordre de 200 m entre Montélimar et Dieulefit.

Contexte hydraulique

Le Jabron parcourt la zone d'étude d'Est en Ouest avant de se jeter dans le Roubion. Il possède un régime torrentiel, susceptible de provoquer des inondations.

Contexte écologique

Le site d'étude présente de forts enjeux écologiques avec la présence de certaines espèces protégées d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de mammifères.

Contexte milieu naturel

Le secteur de la véloroute voie verte du Jabron présente une palette de milieux naturels plutôt variée. Il est possible de retrouver des milieux boisés, prairiaux, agricoles et cours d'eau. Certains milieux présentent de forts enjeux écologiques notamment avec les boisements des forêts alluviales et des zones humides. Le tracé évite globalement les zones sensibles à fort enjeu.

Contexte agricole

La véloroute voie verte traverse un contexte très agricole. Les parcelles se développent souvent jusqu'aux abords de la rivière, celle-ci étant néanmoins protégée par un cordon boisé. Les cultures sont dominées par les céréales et les oléagineux pour La Bâtie-Rolland et la Begude-de-Mazenc. Entre Souspierre et Dieulefit, le parcellaire, plus petit, accueille essentiellement des prairies.

Contexte urbain et déplacements

Le site d'étude est relié à la véloroute voie verte reliant Montélimar à La Bâtie-Rolland, elle-même relié à la ViaRhôna. Plusieurs sentiers de randonnées sont accessibles, notamment avec le passage de plusieurs chemins de Grande Randonnée, comme le GR965, GR9, et GR429.

Contexte paysager

Le site d'étude peut se décomposer en 2 unités paysagères distinctes avec :

- Des paysages ouverts avec des villages situés en hauteur, entre La Bâtie-Rolland et Souspierre ;
- Un paysage plus sauvage enserré par les montagnes et les massifs boisés, entre Souspierre et Dieulefit.



6/ MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

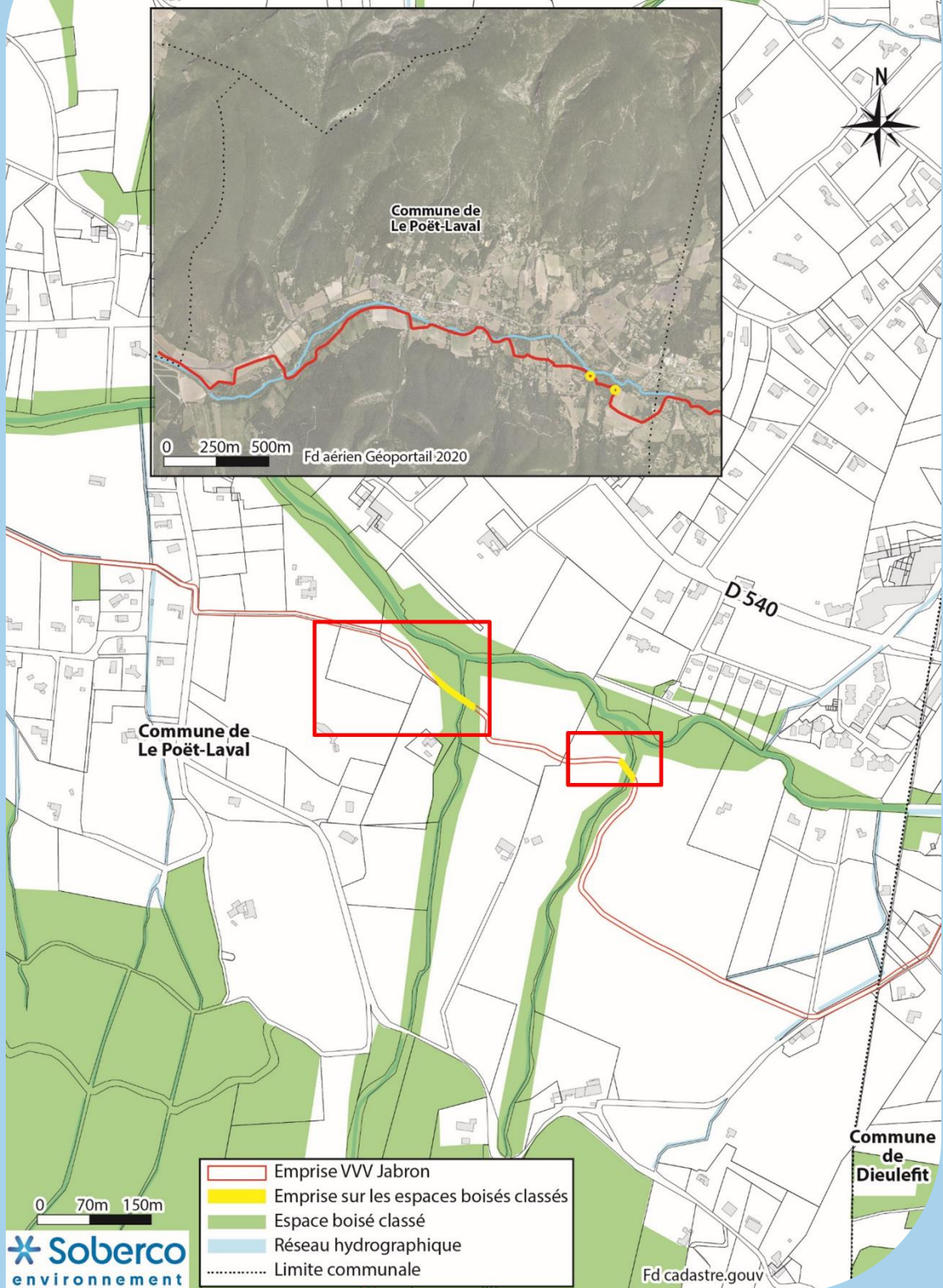
Le tracé emprunte des espaces boisés classés (EBC) sur le plan de zonage du PLU de Le Poët-Laval, qui sont inconstructibles au sens du règlement de zonage du PLU. C'est pourquoi, une mise en compatibilité des documents d'urbanisme est engagée.

Le PLU de Dieulefit a été approuvé le 9 juillet 2014 et fait l'objet de deux modifications approuvées le 10 décembre 2014 et 25 janvier 2017. Une modification du PLU est en cours, située hors périmètre du projet.

Le PLU de Le Poët Laval a été approuvé le 19 juin 2013 et a fait l'objet d'une modification approuvée le 2 juin 2015. Sa révision générale a été prescrite le 4 décembre 2017.

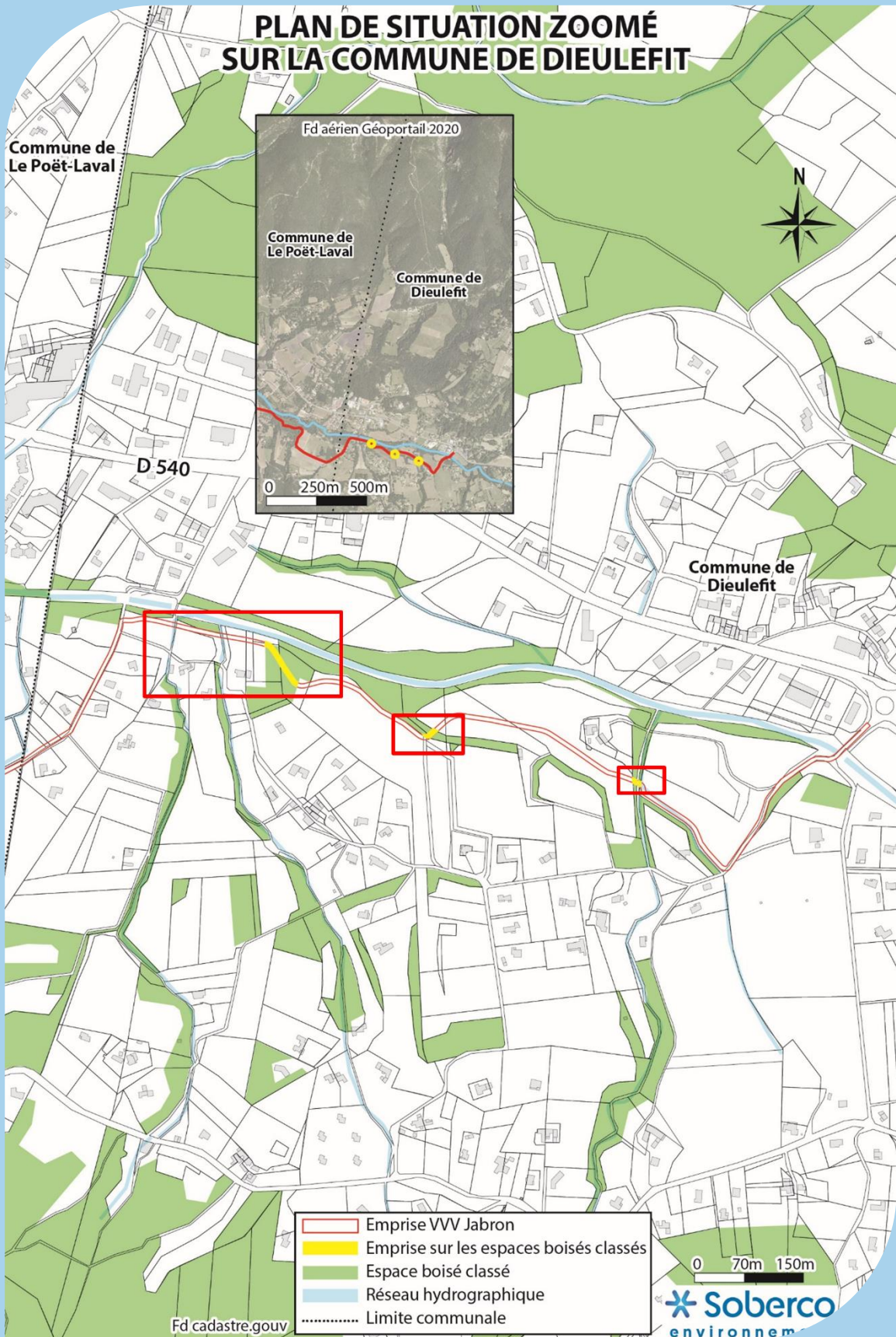
Il convient de rappeler que la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux a prescrit l'élaboration d'un PLUih le 19 septembre 2024.

PLAN DE SITUATION ZOOMÉ SUR LA COMMUNE DE LE POËT-LAVAL



Pour la commune de **Le Poët Laval 522 m² d'EBC** doivent être **déclassés sur un total de 550 Hectares** et des opportunités de zones à reclasser en EBC sont étudiées.

PLAN DE SITUATION ZOOMÉ SUR LA COMMUNE DE DIEULEFIT

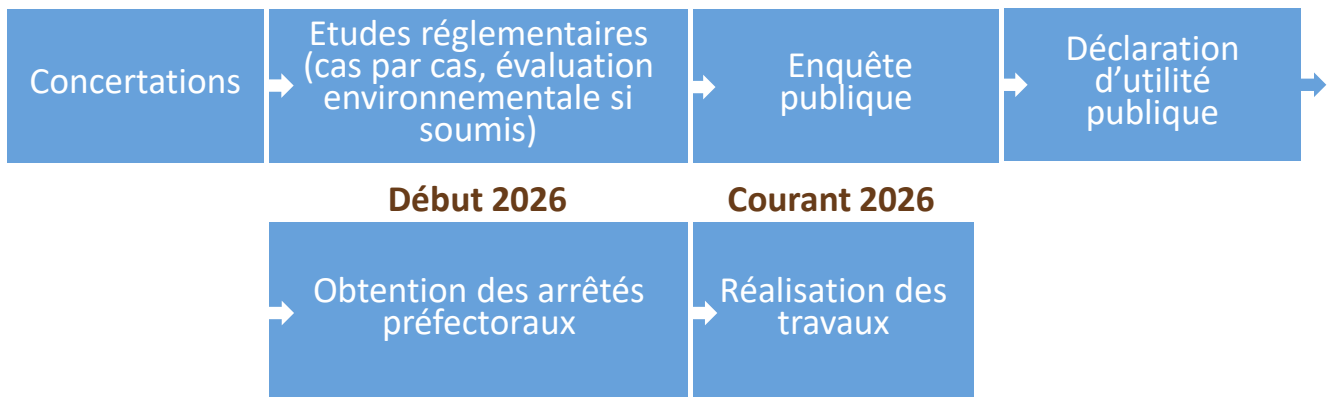


Pour la commune de **Dieulefit 582 m² d'EBC** doivent être **déclassés** sur un total de **1 724 Hectares** et des opportunités de zones à reclasser en EBC sont étudiées.



7/ PLANNING PRÉVISIONNEL

Février 2025



8/ BUDGET PRÉVISIONNEL

Acquisitions foncières	200 00 €
Travaux préparatoires	280 000 €
Voirie	2 710 000 €
Assainissement	32 000 €
Signalisation/Jalonnement	78 000 €
Ouvrages d'art	682 000 €
Sous-total HT	4 013 000 €
Aléas (8%)	305 000 €
TOTAL HT	4 318 000 €

Une étude commandée par le Conseil Départemental de la Drôme en 2007 a mis en évidence que sur les 8 tracés constituant le schéma départemental des VVV de la Drôme, celui de la Vallée du Jabron arrive largement en tête avec des retombées économiques estimées alors à 1 021 000 € par an.